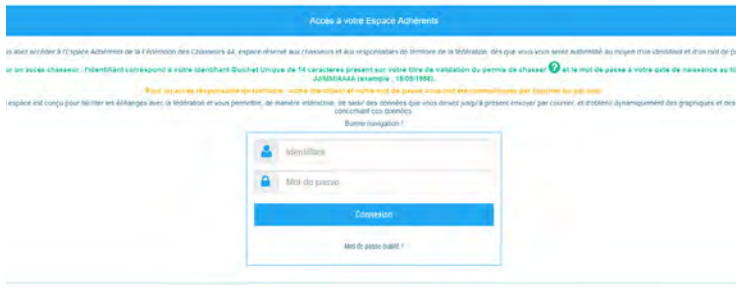




S'INSCRIRE À UNE FORMATION PAR LE BIAIS DE L' "ESPACE ADHÉRENTS"



Allez sur notre site internet www.chasse44.fr
sur la page de l' «**ESPACE ADHÉRENTS**»



Pour un accès chasseur :

- l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser
- le mot de passe correspond à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).



Cliquez sur le logo «Formations»



Si vous voyez ce visuel, revenez à l'étape 1, vous vous êtes connecté en tant que responsable de territoire et non comme chasseur.

Seuls les chasseurs ayant validé un permis en LOIRE-ATLANTIQUE cette saison, ou la saison passée, peuvent passer cette formation.

- La Fédération a décidé de ne pas sélectionner annuellement un nombre de chasseurs pouvant passer cette formation pour laisser le libre choix à tous ses adhérents de passer cette formation quand ils le souhaitent d'ici le **5 octobre 2030**.
- Seuls les chasseurs ayant validé un permis, **cette saison ou les 4 saisons précédentes**, peuvent passer cette formation.

Vous trouverez dans ce cadre rouge votre situation concernant cette formation.

Votre situation Formation Sécurité Décennale

Vous êtes convoqué pour suivre la formation en présentiel.

Vous avez aussi la possibilité de suivre cette formation à distance.

- **POURQUOI EST-CE NOTÉ «VOUS ÊTES CONVOQUÉ POUR SUIVRE LA FORMATION EN PRESENTIEL» ?**
Nous ne pouvons modifier cette phrase, il faut comprendre «vous êtes invités à vous inscrire à la formation en présentiel».

La Fédération départementale doit «convoquer» les chasseurs devant réaliser cette formation auprès de la Fédération Nationale des Chasseurs. C'est un préalable informatique obligatoire à toutes inscriptions par le chasseur. Il ne s'agit pas d'une convocation que l'on vous adresse à vous mais d'une convocation informatique que nous adressons à la Fédération Nationale des Chasseurs qui en retour vous autorise à vous inscrire à cette formation.

- *Au moment d'écrire ces lignes, des bugs informatiques sont susceptibles de se produire à cette étape et de produire des résultats erronés, la Fédération Nationale s'attèle à les corriger dans les meilleurs délais.*

Lors de votre première connexion, voici les messages les plus courants concernant «votre situation».

**«Vous n'êtes pas adhérent de la fédération.
Vous n'êtes pas concerné».**

Pour rappel, seuls les chasseurs ayant validé un permis cette saison ou la saison précédente (adhérent) peuvent suivre cette formation.

« Votre situation n'a pas pu être récupérée »

La transmission informatique est interrompue avec la Fédération Nationale, connectez-vous ultérieurement.

«Vous êtes convoqué pour suivre la formation en présentiel. Vous avez aussi la possibilité de suivre cette formation à distance.»



Vous pouvez passer à l'étape :

- **4 pour passer la formation en distanciel sur internet**
- **5 pour passer la formation en présentiel au centre de formation cynégétique**

Choisir de passer la formation en distanciel via internet

Dans le cadre rouge, cliquer sur le bouton à droite «Inscription à distance».

Votre situation Formation Sécurité Décennale

Vous êtes convoqué pour suivre la formation en présentiel.
Vous avez aussi la possibilité de suivre cette formation à distance.

Inscription formation à distance



Formations

Confirmez-vous votre inscription pour suivre la formation Sécurité Décennale à distance ?

Annuler

OK



Formations

Le lien pour la formation Sécurité Décennale à distance vous a été envoyé par courriel.

OK

Vous recevrez un mail avec le lien internet pour passer la formation.

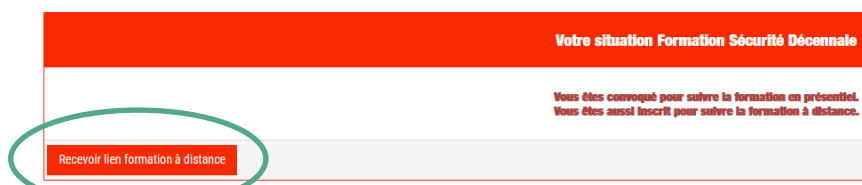
Votre inscription à la formation Sécurité Décennale à distance a bien été enregistrée.

Vous pouvez y accéder en cliquant sur ce lien ou en le copiant dans la barre d'adresse de votre navigateur : <https://formation-securite.chasseurdefrance.com/?fdc=044&v=1&m=hZNA3JeSPIH7GsV2VDYsTYc1ZIsuVISkUz7H%2fqngxAdnc7xlAIEjYRB6iGpmlMDvKjlkj4gGzj9X25umWymNQ5eKoiQVnymyqFX7KHMvhTmN1IkR8eTXD%2fh01HzRjgzTYUOhqtBbEWEDvi3fqcQOaDw115tFumqd2Naj%2bm1sjn3eDSPYmEUycALrFxEHl6NBMET%2fPw2FK1XFN23zUBaLi0m4Bbkq7D8gxtCQnDCpjURUllpzHD77VgCv7EpyxNP9%2bTfVPAIEzAUFp4IoKJEzBwunKcz8OreSA8aMTiO4erclwZBnwSXLf9zZcIP3UJehsYAowymDdxq9PNYb3f1MqoFk1IRFQN0o1Osiaxy3%2fVvUgqHOYOz6kR8iXbo8R3BYryT87KnEdtZ%2byGEmAm42iTAkCGmuC0ADEYoyVUEEQnng8wMtj08IKuTWo%2fKw2enk%2bKwIEgtOAcgT8qlP546v2wTyZTAQOHJiMhunZTu%2bjqITDofy7EZ2hdfVvP6iLWX77AAA8aNLgX0JqBb22qKrO%2b98s0UZLNhlsbfBQljEtfh9GQhRTa7JFLizpFjWK8sTgA3w%2fuchCk4PjfcvG72B0LD7skmxXL4gHr7f0zaAM8oydPo3SEQArdMAVy1xvdHxVoV57VaAh%2bjdypD%2fADjuVYVpfY8CTIL057AMgc%3d>

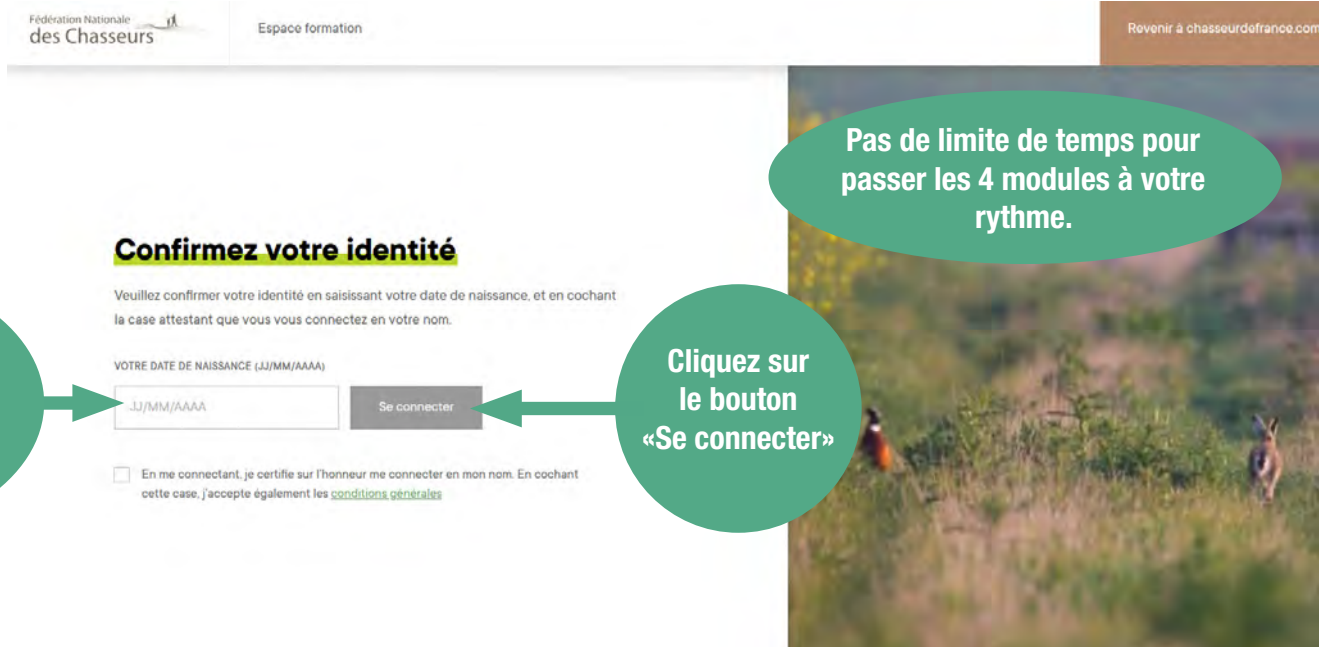
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fédération des Chasseurs 44

Vous pouvez relancer l'envoi de ce mail en cliquant sur le bouton «Recevoir lien formation à distance» en bas à gauche du cadre rouge.



En cliquant sur ce lien, vous arrivez sur le site internet pour passer la formation.



Votre situation Formation Sécurité Décennale

Dans le cadre rouge, votre situation concernant cette formation indique :

**Vous êtes convoqué pour suivre la formation en présentiel.
Vous êtes aussi inscrit pour suivre la formation à distance.**

Pour rappel, comme indiqué à l'étape 3, ne tenez pas compte de la première phrase : «vous êtes convoqué pour suivre la formation en présentiel».

Choisir de passer la formation en présentiel

Regarder sous la ligne verte «Séances de formations pour lesquelles vous pouvez vous inscrire».

Formations Inscriptions

Formation Sécurité Décennale

Vous êtes convoqué pour suivre la formation en présentiel. Vous avez aussi la possibilité de suivre cette formation à distance.

Inscription formation à distance

Inscrivez-vous à une séance de formation programmée

Séances de formation et Formations pour lesquelles vous êtes déjà inscrit ou pré-inscrit	Tarif (€)	Date	Heure	Lieu	Etat du dossier
SECURITE DECENNALE - Formation sécurité décennale	Gratuit				

Séances de formations pour lesquelles vous pouvez vous inscrire	Tarif (€)	Date	Heure	Lieu	Places disponibles
Piégeage du sanglier - Piégeage du sanglier 2022	Gratuit	26/03/2022	09:00 à 12:00	Centre de Formation Cynégétique - JOUE-SUR-ERDRE	Complet
Piégeage du sanglier - Piégeage du sanglier 2022	Gratuit	30/03/2022	09:00 à 12:00	Centre de Formation Cynégétique - JOUE-SUR-ERDRE	14
SECURITE DECENNALE - Formation sécurité décennale	Gratuit	18/03/2022	14:00 à 17:30	Centre de Formation Cynégétique - JOUE-SUR-ERDRE	30
SECURITE DECENNALE - Formation sécurité décennale	Gratuit	19/03/2022	08:30 à 12:00	Centre de Formation Cynégétique - JOUE-SUR-ERDRE	30
SECURITE DECENNALE - Formation sécurité décennale	Gratuit	22/03/2022	14:00 à 17:30	Centre de Formation Cynégétique - JOUE-SUR-ERDRE	30

Choisissez votre formation et cliquer sur le bouton «S'inscrire» à droite.

SECURITE DECENNALE - Formation sécurité décennale	Gratuit	18/03/2022	14:00 à 17:30	Centre de Formation Cynégétique - JOUE-SUR-ERDRE	30	S'inscrire
SECURITE DECENNALE - Formation sécurité décennale	Gratuit	19/03/2022	08:30 à 12:00	Centre de Formation Cynégétique - JOUE-SUR-ERDRE	30	S'inscrire
SECURITE DECENNALE - Formation sécurité décennale	Gratuit	22/03/2022	14:00 à 17:30	Centre de Formation Cynégétique - JOUE-SUR-ERDRE	30	S'inscrire



Formations

Confirmez-vous votre inscription à la séance du 18/03/2022 de la formation SECURITE DECENNALE - Formation sécurité décennale ?.

Annuler

OK



Formations

L'inscription a bien été enregistrée. Un accusé de réception vous a été envoyé par courriel.

OK

Si le nombre de places disponibles est à zéro, c'est que la formation est complète. Vous ne pourrez pas vous inscrire. Reconnectez-vous ultérieurement, vous devrez attendre qu'une prochaine formation soit programmée pour être visible sur votre "espace adhérents".

Vous recevez par mail une confirmation d'inscription qui est votre convocation.



L' ATTESTATION DE FORMATION

La date de cette formation sera présente sur votre titre annuel de validation à partir de la saison suivante.

Vous pouvez imprimer une attestation depuis l'espace adhérent chasseur individuelle. Une fois la formation réalisée, cette information sera transmise à la Fédération Nationale dans les 2 mois suivant.

Dans le cadre rouge de votre situation concernant cette formation, le bouton inscription à la formation distanciee sera devenu un bouton d'impression de votre attestation .

 Gérer vos inscriptions aux formations

Voire situation Formation Sécurité Décennale

Vous avez déjà suivi la formation. Votre attestation est disponible.

Imprimer votre attestation 



Imprimer votre attestation



ATTESTATION de Remise à niveau décennale sécurité

Identifiant Guichet Unique : 20040440157908

Nom : LECOMTE

Prénom : Patrice

Date de naissance : 27/09/1977

Date de formation 021

Cette formation est valable 10 ans

Délivrée par la Fédération des
Chasseurs 44

Signature du
Président

F.A.Q.

POURQUOI EST-CE NOTÉ QUE JE SUIS CONVOQUÉ SUR LE MODULE DE FORMATION ?

La Fédération doit «convoyer» les chasseurs devant réaliser cette formation auprès de la Fédération Nationale des Chasseurs. C'est un préalable informatique obligatoire à toutes inscriptions par le chasseur. Il ne s'agit pas d'une convocation que l'on vous adresse à vous mais d'une convocation informatique que nous adressons à la Fédération Nationale des Chasseurs qui en retour vous autorise à vous inscrire à cette formation.

C'est aussi pour cela que vous êtes inscrit d'office dans le cadre bleu à la formation sécurité décennale.

Le formations et Formations pour lesquelles vous êtes déjà inscrit ou pré-inscrit	Tarif (€)	Date	Heure	Lieu
DECENNALE - Formation sécurité décennale 	Gratuit			

C'est uniquement si vous vous inscrivez en présentiel qu'il sera indiquer la date/heure de la formation.

Inscrit	Tarif (€)	Date	Heure	Lieu	E
	Gratuit	18/03/2022	14:00 à 17:30	Centre de Formation Cynégétique - JOUE-SUR-ERDRE	

J'AI JUSQU'AU 5 OCTOBRE 2030 POUR PASSER CETTE FORMATION ? OUI.

La loi du 24 juillet 2019 précisée par l'arrêté du 5 octobre 2020 instaure une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs.

La date prise en compte pour le début de cette obligation est le 5 octobre 2020 donc l'ensemble des chasseurs doit la passer avant le 5 octobre 2030.

CETTE FORMATION N'EST PAS UN EXAMEN ? OUI

CETTE FORMATION EST GRATUITE ? OUI

J'AI LE CHOIX DU DISTANCIEL OU DU PRÉSENTIEL ? OUI.

La formation se fait, au choix du chasseur :

- à distance, sur internet, sous forme de modules à valider.
- en présentiel, sur une demi-journée (3h30), par groupe de 30 chasseurs au Centre de Formation Cynégétique de JOUE/ERDRE.

EN QUOI CONSISTE LA FORMATION

Cette formation est un rappel des gestes et des comportements de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse : lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé, etc Elle est composée de 4 modules :

- Bilan national des accidents de chasse
- Analyse/Reconstitution d'accidents réels
- Consignes de sécurité individuelles et éléments balistiques
- Présentation de la Fédération des Chasseurs et de la réglementation dans notre département.

CETTE FORMATION EST VALIDE 10 ANS ?

Les chasseurs doivent suivre, tous les dix ans, une remise à niveau sur la sécurité à la chasse.